

**COMMUNE
39570 CONDAMINE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CONDAMINE**

Nombre de membres

En exercice : 10 L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente.
Présents : 7 le conseil municipal de la Commune de Condamine,
Votants : 9 dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Hervé GUY, Maire de la Commune.

Date de convocation : 14/03/2025

Présents : Hervé GUY (n'a pas pris part au vote), Marie-Agnès DENIS, Brigitte GEOFFROY, Patrick JAILLET, Régis LANDRIN, Annick RENAUD, Serge ROUTHIER.

Absente excusée : Annie PONARD (pouvoir à Régis LANDRIN), Robert ROLEA (pouvoir à Serge ROUTHIER), Jacky PAGET (pouvoir à Annick RENAUD).

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JAILLET

Délibération n° 07/2025 : DERUMAC - Frais de formation pris en charge par la commune

Suite à l'inscription de M. le Maire au DERUMAC, diplôme sur la gestion des collectivités locales en collaboration avec l'Association des Maires Ruraux de France, à l'institut d'études politiques de Lyon, il est proposé au Conseil Municipal la prise en charge des frais de formation à hauteur de 900.00 € annuellement sur une période de 4 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VALIDE la prise en charge des frais de formation au DERUMAC à hauteur de 900.00 € annuellement sur une période de 4 années à compter de 2024 pour la période 2024-2028.

DIT que ces frais seront payés par mandatement sur facture de l'Institut d'études politiques de Lyon.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,
Annick RENAUD